

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2013

L'An deux mil treize, le quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SEICHON, Maire de Villers Les Pots.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Jean Philippe SANZ

Présents : Christian SEICHON, Gérard MIGNEROT, Jean Philippe SANZ, Lucie ANGELO, Jean DANANCHY, Lionel BAUDRY, Jean-Claude DE CONTO, Jean DUMAY, Pascale HUMBERT
Jean-Claude MILLIERE, Jean-Claude VIALA, Cédric VAUTIER, Stéphane TIREL

Absents :

Marie FORIN qui donne pouvoir à Lucie ANGELO
Serge SGRILLO qui donne pouvoir à Cédric VAUTIER

Ordre du jour :

Point ajouté : échange parcelles COMMUNE/GUEGNARD

Urbanisme :

DPU

Affaires générales :

Amendes de police 2013

*Renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux
Avenant n°1 pour la médiathèque (lot 2)*

Ressources humaines :

Modification du tableau des emplois de la Commune

Urbanisme :

DPU

⇒ Vente GIACOMEL /SANTOS WILLIAM

Une partie de la parcelle AH 41 d'une surface de 485m²

Parcelle AH 42 d'une surface de 204m²

30 T rue des rosiers

30 rue des rosiers

Pour un montant total de 52 000€

⇒ Vente DUBREU /LOUE

Parcelle AE 128 d'une surface de 10 ares et 45 ca

40 rue Armand Roux

Pour un montant de 174 000 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption

OBJET : Échange parcelles AH 19 et AH 161

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'ensemble situé « rue des Grands Champs », Monsieur GUEGNARD propriétaire de la parcelle AH 19 d'une surface de 14 are et 70 ca propose de faire un échange avec la Commune de la AH 161 qui jouxterait sa résidence.

Le Maire propose que les frais de bornage des parcelles et les frais d'actes notariés soient répartis entre la Commune et Monsieur GUEGNARD.

Le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal pour cet échange mais également son autorisation pour commencer les démarches.

Le Maire propose de soumettre lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal, le document d'arpentage afin de finaliser cet échange

Affaires générales :

OBJET : Amendes de police 2013

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation routière aux abords des écoles de la Commune.

Ce projet consiste par la pose de plateaux surélevés afin de limiter la vitesse et assurer une meilleure sécurité pour nos enfants.

Le montant de ces travaux a été évalué à 7549.03 € TTC.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la réalisation de ce projet de sécurisation routière et leur fait part que celui-ci peut bénéficier des amendes polices à hauteur d'une d'aide allant de 20 à 25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✓ Approuve le projet et son devis sous réserve d'attribution des amendes de polices
- ✓ Mandate le Maire pour établir un dossier de subvention auprès des services du Conseil Général de Côte d'Or
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

OBJET : Renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention préalable de sollicitations des services départementaux pour des prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale est arrivée à échéance le 31/12/2012.

Le Maire propose donc de la renouveler pour une durée de 3 ans et par conséquent sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✓ Approuve le renouvellement de la convention préalable de sollicitation des services départementaux pour une durée de 3 ans
- ✓ Mandate le Maire pour signer ladite convention.

OBJET : Avenant n°1 pour le lot 2 « Démolition /Maçonnerie » concernant le marché de construction de la médiathèque

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une exigence du cabinet de contrôle technique Qualiconsult et aux résultats de l'étude de sol, il s'est avéré qu'un renforcement des fondations est nécessaire.

Le montant de l'avenant a été chiffré à 11 086.92€ TTC, ce qui porte le montant total du lot 2 « Démolitions /Maçonnerie » à 110 354.92€ TTC.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour valider cet avenant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot 2 « Démolitions /Maçonnerie » d'un montant de 11 086.92€ TTC et autorise le Maire à le signer.

Ressources humaines :

OBJET : Modification du tableau des emplois de la Commune

- *Après une présentation du tableau des emplois de la Commune*
- *Après un exposé sur la nécessité d'augmenter le nombre d'heures de travail allouer au service administratif*

Le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser l'emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe en CAE à 35 heures qui a été créé par délibération en date du 17 octobre 2012 pour une durée de 6 mois et le transformant en un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe permanent à hauteur de 35 heures hebdomadaires et ce à compter du 19 avril 2013.

Cette proposition se justifie par les éléments suivants :

- L'amplitude horaire des ouvertures de la mairie
- La gestion de site internet qui sera transféré à l'agent recruté
- La gestion du cimetière
- L'archivage
- La mise en place des procédures de dématérialisation en binôme avec la responsable du secrétariat
- La législation en matière de marché public qui octroi du travail supplémentaire pour la responsable du Secrétariat

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition qui se traduit de la façon suivante :

- Par la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 20 heures à partir du 19 avril 2013
- Par la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 35 heures à partir du 19 avril 2013
- Par l'inscription des crédits nécessaires au budget.